



Droits journaliers exigibles Zec Owen Saison 2021

Types	Note	Prix
Circulation journalière		10,00 \$
Pêche individuelle		28,00 \$
Pêche Familiale		63,00 \$
Pêche individuelle étudiant		16,00 \$
Pêche individuelle 17 ans et -	C	Gratuit
Petit Gibier individuel		28,00 \$
Petit Gibier familial		63,00 \$
Petit Gibier étudiant		16,00 \$
Petit Gibier 17 ans et -	C	Gratuit
Courte durée		
Cerf de virginie journalier Résident		48,00 \$
Cerf de virginie journalier Non-Résident		107,00 \$
Cerf de virginie 3 jours Résident non membre	1	128,00 \$
Cerf de virginie 3 jours Résident	A	112,00 \$
Cerf de virginie 5 jours Résident	A	194,00 \$
Cerf de virginie 7 jours Résident	A	226,00 \$
Cerf de virginie 3 jours Non-résident non membre	1	249,00 \$
Cerf de virginie 3 jours Non-résident	A	226,00 \$
Cerf de virginie 5 jours Non-résident	A	289,00 \$
Cerf de virginie 7 jours Non-résident	A	445,00 \$
Ours noir journalier Résident		48,00 \$
Ours noir journalier Non-Résident		103,00 \$
Ours noir 5 jours Résident membre	A	260,00 \$
Ours noir 5 jours Résident non membre	3	187,00 \$
Ours noir 5 jours Non-résident	A	326,00 \$
Ours noir 5 jours Non-résident et non-membre	3	268,00 \$
Autres		
Camping journalier		24,00 \$
Camping hebdomadaire		111,00 \$
Camping rustique	A - 2	256,00 \$
Camping saisonnier	A - 2	256,00 \$
Camping saisonnier avec service septique	A - 2	287,00 \$
Camping saisonnier avec service septique et eau (Baseley)	A - 2	330,00 \$
Camping agrandissement		31,00 \$
Camping court séjour (10 jours)		140,00 \$
Carnet d'auto-enregistrement	A - B	13,00 \$
Carte routière		11,00 \$
Les taxes sont incluses là où elles sont applicables		
1) Permet de chasser le cerf de virginie que 3 jours consécutifs durant la période à l'arc ou à l'armes à feu.		
2) Les campings payés avant le 1 juin bénéficieront d'un rabais de 30.00\$.		
3) Permet de chasser l'ours noir que 5 jours consécutifs de cette période de chasse.		
A) Pour avoir droit à ce forfait, vous devez être membre.		
B) Pour avoir droit à ce service, vous devez être membre.		
C) Gratuit pour une personne de 17 ans et moins accompagné d'un adulte dont les droits de pêche et/ou chasse au p été acquittés pour la période visée.		